Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260218-001_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 février 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE DIX-HUIT FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME EVELYNE THOREUX, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 03 FEVRIER 2026

PRESENTS :
M. NOËL Olivier, Mme PASDELOU Martine, Mme BOISSIERE Martine, M. DARTEVELLE François, M. GUILLAUME Patrick, M. COLLIN Matthieu, M. HENRY Gérard, M. POTIN Stéphane, M. CARNET Éric, Mme PLUNET Valérie.

ABSENTS :
Mme D'ENQUIN Emmanuelle ayant donné procuration à M. NOËL Olivier,
Mme GOFFIN Véronique ayant donné procuration à Mme BOISSIERE Martine,
Mme EYCHENNE Rosemary ayant donné procuration à Mme PASDELOU Martine,
M. CHAUVIN Nicolas,
Mme SAVALLE Julie,
Mme LARDOUX Marina.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. NOËL Olivier.

DELIBERATION N° 001-2026
7.1

FINANCES – BUDGET ANNEXE CLOS DE LA DÎME :
Approbation du Compte Financier Unique 2025

Rapporteur : Monsieur François DARTEVELLE

- Le Conseil Municipal,

En l'absence de Madame Le Maire, ayant quitté momentanément la séance,

Considérant le principe fondamental en matière de finances publiques de séparation entre l'ordonnateur (la collectivité / le maire : donneur d'ordre de paiement des dépenses et d'encaissement des recettes) et le comptable public (Service de Gestion Comptable du Trésor Public : virements et encaissements réels des fonds, trésorerie) par lequel deux comptabilités distinctes, parallèles et concomitantes sont tenues,

Considérant que les comptabilités 2024 de l'ordonnateur et du comptable sont strictement identiques et conformes,

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260218-001_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1. APPROUVE le bilan d'exécution comptable de l'exercice 2025 ;
2. VOTE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du Clos de la Dîme :

FONCTIONNEMENT 2025	
DEPENSES	215 296,17 €
RECETTES	215 296,17 €
RESULTAT N	**0 €**
RESULTAT DE CLOTURE N	**0 €**

INVESTISSEMENT 2025	
DEPENSES	215 296,17 €
RECETTES	38 185,00 €
RESULTAT N	**- 177 111,14 €**

Certifié conforme au registre des délibérations,

A Taden, le 20 février 2026,

Pour Le Maire,
Le secrétaire de séance,

Olivier NOËL

MAIRIE de TADEN 22100 (Côtes-d'Armor)